

The background features a stylized landscape with rolling green hills, various trees, and silhouettes of wildlife including a large bird in flight, a squirrel on a branch, a boar, a rabbit, and a deer. The text is centered within a thin red rectangular frame.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2023

# Sommaire

## 2 L'impact socio-économique et environnemental de la chasse en France

## 4 Les chiffres clés de la chasse charentaise 2022-2023

## 6 Les missions

- Les missions de service public
- Les missions techniques
- Les missions d'éducation à la nature et d'ingénierie environnementale

## 8 La composition et l'organisation

- Le Conseil d'Administration
- Les personnels
- L'organisation territoriale et administrative

## 10 La communication et les formations

- Le site internet et les réseaux sociaux
- Le recyclage des cartouches
- L'éducation à la nature
- La cohabitation dans la nature
- J'aime la nature propre
- Le permis de chasser à 0 €
- Les formations
- La sécurité décennale
- La formation des gendarmes à la sécurité à la chasse
- Le Réseau SAGIR
- La surveillance des territoires

## 16 La biodiversité et l'aménagement du territoire

- Le lièvre, espèce naturelle des plaines cultivées
- Le projet associatif petit gibier (PAPG)
- L'expertise environnementale : les missions des FDC

## 22 Le grand gibier et les dégâts

- La maîtrise des populations
- Les outils mis en place
- La cartographie des territoires
- Les ICE
- Les modes de chasse
- Les battues
- Les dégâts aux cultures agricoles
- L'agrillage de dissuasion
- La prévention des dégâts
- La récolte des viscères

## Le mot du Président



Voici le troisième rapport annuel qui résume parfaitement le travail réalisé au sein de votre fédération pour la saison écoulée 2022-2023.

**Je tiens à remercier l'ensemble des personnels qui, au quotidien, travaillent auprès des chasseurs pour la pérennité de notre activité.**

Ce rapport est la compilation la plus exhaustive possible des données que vous nous fournissez au fil de la saison. La chasse, notre passion, doit faire face à de nombreuses attaques.

Certaines associations de protection de la nature veulent notre disparition et n'hésitent pas, pour cela, à employer une désinformation auprès des médias et du grand public concernant notre activité.

La propagation délibérée de fausses informations influence durablement la perception que l'on peut avoir de notre passion. Le temps de la défense, pour nous, est arrivé.

Comme vous, je souhaiterais pouvoir prendre mon fusil, aller tranquillement parcourir la campagne charentaise derrière mes chiens sans avoir à me préoccuper de rendre, une fois ma sortie effectuée, un compte-rendu de cette sortie.

Malheureusement, c'est une nécessité absolue si nous voulons encore chasser demain. **Chacun d'entre nous doit en être convaincu.**

Une fédération remplit deux rôles principaux : être au quotidien au plus près de ses adhérents et répondre à leurs attentes mais également anticiper sur les événements, prévoir les attaques dont elle sera à coup sûr l'objet et s'en préserver.

La collaboration de tous est nécessaire. La compilation, l'analyse de vos données permettront, demain, d'être réactif et d'assurer notre défense.

Elles sont précieuses pour nous et même si cela vous demande un travail supplémentaire, soyez persuadés qu'elles étayeront l'argumentaire bâti pour ancrer la chasse comme une activité indispensable dans la vie de nos territoires ruraux.

**Ce rapport d'activité rentre parfaitement dans ce cadre. Il est la vitrine de la chasse charentaise.** Il montre l'étendue de notre activité qui passe par la réalisation des missions de service public, l'aménagement des territoires, le maintien de la biodiversité, la réintroduction de souches sauvages, l'éducation des scolaires et du grand public, l'approfondissement des connaissances des espèces que nous chassons, la surveillance sanitaire, la connaissance et le suivi des populations, la formation... la liste est longue et justifie, s'il en était besoin, **l'agrément au titre de protection de l'environnement de la Fédération dont nous disposons.**

Nous sommes des passionnés, nous croyons aux effets bénéfiques de la chasse sur notre environnement, alors devenons des ambassadeurs et des militants de notre cause auprès du grand public.

**Notre activité est légitime.** La révolution de 1789 a accordé le droit de chasse à chacun d'entre nous. Dans les moments troublés que nous traversons où, quasi quotidiennement, il n'est question que de conflits armés, de réduction du pouvoir d'achat, de restrictions supplémentaires, sachons défendre et garder cet espace de liberté dans la nature que constitue la chasse.

Nous sommes chasseurs, fiers de l'être, fiers de nos traditions, fiers des valeurs que nous portons.

Bonne lecture.

Le Président,  
**Bruno MEUNIER**



# 1 L'impact socio-économique et environnemental de la chasse en France



**42%**  
des chasseurs ont moins de 55 ans

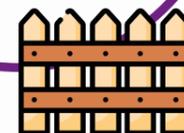


**3,3%**  
des chasseurs sont des femmes



**50%**  
des chasseurs considèrent que la chasse est vite un sujet de tensions dans la vie publique ou professionnelle

**77%**  
des surfaces chassables sont dans des domaines privés



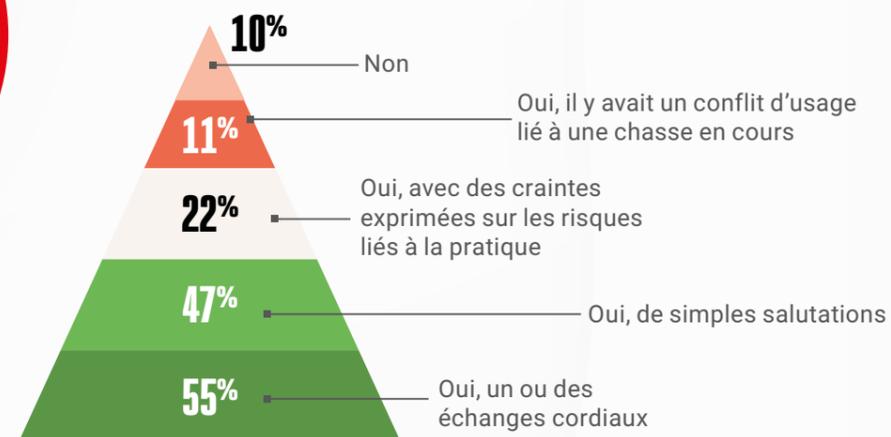
**75%**  
des chasseurs apprécient parler de la chasse



**77%**  
des chasseurs sont ruraux



Les chasseurs ont-ils eu des relations avec les autres usagers de la nature lors des temps de chasse ?



**3,6 Md€**  
de contribution au PIB



dont **2,9 Md€**  
de valeur ajoutée dans les grands postes de dépenses

## Les chiffres clés de la chasse charentaise 2022-2023



17

salariés



4 000

abonnés à notre  
page Facebook

7 569

battues saisies sur  
internet

605

abonnés à notre  
compte Twitter

553 573

hectares chassés



335

cerfs prélevés



7 145

sangliers prélevés



594

territoires en  
contrats de service

710

territoires de chasse



7 870

chevreuils prélevés



2 048 €

dépensés par chasseur  
et par an

64 h

de bénévolat par  
chasseur par an

1 755 km

kilomètres parcourus  
par chasseur et par an

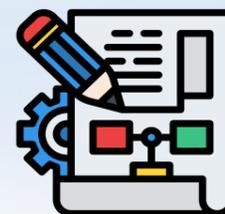
J'♥  
LA NATURE  
PROPRE  
Faites la chasse aux déchets !

**La FDC16 est l'instance de représentation officielle de la chasse sur le plan départemental. Les missions de celle-ci sont multiples mais peuvent être réparties en trois catégories : service public, technique, éducation à la nature et ingénierie environnementale.**

## LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

*La FDC16 assure des missions de service public que l'Etat lui a confiées :*

- » L'indemnisation des dégâts de grand gibier causés aux cultures agricoles, assurée sur ses propres deniers. Elle mène parallèlement des actions en matière de prévention des dégâts de gibier aux cultures par la fourniture de matériel.
- » La veille sanitaire de la faune sauvage dans un but de protection de la santé publique.
- » La participation à la lutte contre le braconnage et à la surveillance des territoires conformément à la loi.
- » La préparation à l'examen du permis de chasser. Pour cela, elle s'est dotée d'un parcours du permis de chasser et d'un stand de tir (centre de formation de Rougnac) réglementaire sur lequel elle accueille chaque année, les candidats pour le permis de chasser et la chasse accompagnée.
- » La validation annuelle des permis de chasser.
- » Les autres formations officielles : piégeage, affût-approche, chasse à l'arc, suivi sanitaire de la faune sauvage, garde-chasse particulier, directeur de battue et renouvellement directeur de battue, sécurité décennale...



## LES MISSIONS TECHNIQUES

*La FDC16 participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique pour développer une chasse durable.*

- » Elle définit des programmes de gestion des espèces par des unités de gestion et/ou des Sous Unités Cynégétiques (SUC), en estimant les populations (comptages, relevés d'indices d'évolution des populations, suivi des prélèvements...).
- » Elle met en place les outils et les structures adaptés à la gestion durable des espèces (élaboration des plans de chasse et plans de gestion, création de GIC...) et des programmes de gestion des milieux naturels, en faveur de la biodiversité (haies, cultures faunistiques...) en collaboration avec le monde agricole et forestier pour rétablir et/ou conserver des corridors écologiques fonctionnels indispensables à la survie de la faune sauvage.



## LES MISSIONS D'ÉDUCATION À LA NATURE ET D'INGÉNIEURIE ENVIRONNEMENTALE

*La FDC16 est une association agréée au titre de la protection de la nature et de l'Environnement.*

En ayant obtenu cet agrément, elle est reconnue compétente pour siéger dans de nombreuses commissions départementales dans lesquelles sont abordés les grands thèmes environnementaux :

- » Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA).
- » Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestier (CDPENAF).
- » Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF...).

Elle y représente la chasse et les chasseurs pour la protection et la gestion de la faune sauvage. Elle a qualité de se porter partie civile devant les tribunaux lors d'atteintes causées à l'environnement, aux espèces et aux habitats. Cet agrément permet à la FDC de mener des actions d'éducation à la nature et à l'environnement en milieu scolaire et auprès du grand public.

# La composition et l'organisation

La FDC16 est une association de type Loi 1901, régie par un Conseil d'Administration composé de 16 membres élus qui ont été renouvelés en avril 2022.

Ceux-ci sont répartis géographiquement dans tout le département et représentent les sociétés de chasse communales, les chasses privées et les différents modes de chasse.

Le Conseil d'Administration choisit, parmi ses membres, un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un secrétaire général adjoint, d'un trésorier et d'un trésorier-adjoint.

Le rôle de l'administrateur est d'être à l'écoute des chasseurs de son secteur et de représenter leurs intérêts au sein de la FDC16.

Afin de mettre en oeuvre sa politique, le Conseil d'Administration est assisté notamment d'un service administratif et d'un service technique. L'ensemble de ces services est coordonné par un Directeur.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CA est constitué d'un bureau composé de 7 membres.



**Bruno MEUNIER**  
Président

## LE Bureau fédéral



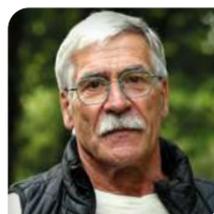
**Gérard KUHN**  
1<sup>er</sup> Vice-Président



**Pascal LAMAZIÈRE**  
2<sup>e</sup> Vice-Président



**Joël BEAULIEU**  
Trésorier



**Joël BOUTENÈGRE**  
Trésorier Adjoint



**Claude PINEL**  
Secrétaire Général



**Michel BLANCHIER**  
Secrétaire Général Adjoint

## LES Membres du CA



Martine BOURDET



Jean-Noël BRETONNET



Michel CONSTANTIN



René COUSTOU



Didier MAUGET



Franck MOUFFLET



Jean-Luc TESSIER



Annie TEXIER



Didier TEXIER

## L'ORGANISATION TERRITORIALE ET ADMINISTRATIVE

Le département de la Charente est divisé en 20 Sous Unités Cynégétiques appelés SUC animés par un élu et un agent de développement.

## LES PERSONNELS

### LA DIRECTION

**Directeur**  
Cyril MOREAU

### LE SERVICE ADMINISTRATIF

**Responsable du service administratif**  
Christophe BIRONNEAU

**Secrétaire**  
Nathalie GAUTHIER

**Secrétaires administratives**  
Elise BOUYER  
Carine DEMARLY

### LE SERVICE TECHNIQUE

**Directeur technique**  
François CABANTOUS

**Techniciens supérieurs**  
Cécile CHALAND  
Philippe GERVAIS  
Frédéric MAHE  
Franck PAPILLAUD

**Technicienne**  
Pauline DILLERIN

**Agents de développement**  
Stéphane BERNARD  
Emmanuel GUILLEMET  
Didier LALIEVE  
Frédéric MAPPA  
Sébastien PELLETIER  
Jérémy SALLET

## HORAIRES D'OUVERTURE

Les bureaux de la FDC16 sont ouverts tous les jours de la semaine excepté les samedi et dimanche aux horaires suivants :

**Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :**

» De 9h00 à 12h00.  
» Et de 13h30 à 17h30.

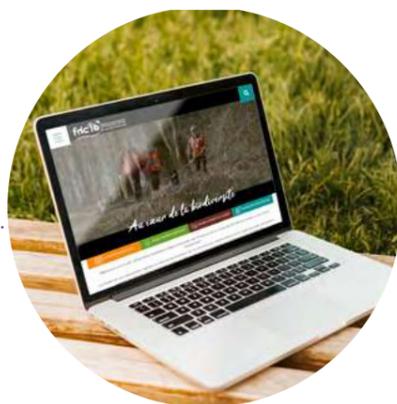
**Mardi :**

» Fermé le matin.  
» De 13h30 à 17h30.

## La communication et les formations

L'un des devoirs essentiels de la FDC16 est la communication, à destination des chasseurs mais aussi du grand public, ainsi que l'éducation à la nature. Cette communication permet de véhiculer les valeurs et le rôle des chasseurs car la chasse souffre d'une image négative et souvent erronée à cause du manque de connaissances au sujet de cette activité. De plus, du fait de ses missions de gestion de la faune sauvage et des habitats, la FDC16 est capable de transmettre le goût de la nature au travers de l'éducation à la nature.

Chaque année, la FDC16 est présente lors de nombreuses manifestations cynégétiques et grand public dans tout le département. Ces manifestations mobilisent de nombreux chasseurs bénévoles qui contribuent ainsi à améliorer l'image de la chasse. Elle souhaite ainsi concourir à la mise en valeur du patrimoine cynégétique charentais et favoriser la prise de conscience collective pour une conservation durable de la faune sauvage et de ses habitats.



### LE SITE INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

Aujourd'hui, les outils dématérialisés sont devenus les premiers vecteurs de communication auprès des chasseurs mais aussi du grand public.

La FDC16 dispose d'une page Facebook et d'un compte Twitter régulièrement mis à jour et enrichis des actualités. Le site internet [www.fdc16.com](http://www.fdc16.com) permet également de retrouver une somme d'informations sur la chasse dans le département ainsi que des informations nationales sur des thématiques transversales.



### LE PERMIS DE CHASSER À 0 €

Mis en place en 2015, cette opération de recrutement de nouveaux chasseurs a permis de limiter l'érosion des effectifs de chasseurs mais ces nouveaux pratiquants sont à la recherche d'un produit qui se fait encore dans nos campagnes : le petit gibier. Depuis la mise en place du permis à 0 € en 2015, **900 chasseurs supplémentaires** ont validé leur permis de chasser en six ans.



### J'AI LA NATURE PROPRE

Cette opération nationale pilotée par la FNC a pour objectif de sensibiliser le grand public à la préservation de l'environnement en organisant des journées de **nettoyage de la nature à l'échelle nationale**.

Ciblant exclusivement les espaces naturels et territoires ruraux, cette opération a pour ambition de fédérer et d'établir des liens de coopération en faveur de la protection de l'environnement.

Pour cela, les FDC s'appuient sur leur réseau associatif cynégétique et leurs partenaires tout en mobilisant les collectivités et acteurs du monde rural.

En 2023, deux communes expérimentales « J'aime la nature propre » ont organisé des journées de ramassage de déchets sur leur territoire, rassemblant et mobilisant 77 citoyens pour près d'un mètre cube de déchets collectés.



### LA COHABITATION DANS LA NATURE

Si le risque zéro n'existe pas, plusieurs règles simples permettent cependant de les minimiser et de favoriser ainsi une cohabitation sereine entre chasseurs et non-chasseurs.

**Pratiquer sur un même territoire des activités de pleine nature avec d'autres usagers** (randonneurs, vététistes, cavaliers...) **doit être notre leitmotiv à tous** et lors de chaque partie de chasse quelle que soit l'espèce chassée ou le mode de chasse pratiqué.



### LE RECYCLAGE DES CARTOUCHES

Depuis maintenant plusieurs années, les chasseurs charentais sont invités à participer à la filière de recyclage en tant qu'acteurs et protecteurs de l'environnement. Le recyclage des cartouches permet de soulager les déchetteries et de concourir à l'effort collectif de recyclage des déchets des chasseurs.

Dans le dispositif mis en place en partenariat avec Calitom, le Grand Angoulême et la CDC du Rouillacais, des sacs de collecte sont mis à disposition des 700 territoires de chasse charentais. **39 points de collecte** ont été déployés sur l'ensemble du département, accessibles à chaque chasseur dans un rayon de 15 km.

En 2023, **1,74 tonnes ont été collectées** sur l'ensemble des points déployés.

ekolien

CURIEUX PAR NATURE

L'ÉDUCATION À LA NATURE

La pérennité de la chasse passe par une valorisation des actions menées par la FDC16 en tant qu'association agréée au titre de la protection de l'environnement. Elle est soucieuse de **communiquer auprès d'un large public**. La FDC16 dispose d'une animatrice agréée à l'animation par l'Éducation Nationale, capable d'intervenir lors de manifestations (forum, foire-exposition...) ainsi qu'auprès des scolaires du primaire et du secondaire.

**1 039 élèves ont participé aux 27 animations scolaires réalisées en 2023.** La moitié de ces animations concernaient des plantations de haies en 2023.

Des animations grand public (plantations de haies, randonnée gourmande, nuit de la faune sauvage) ont rassemblé 462 personnes.

Les soirées d'écoute du brème du cerf organisées sur le massif de Belair en collaboration avec la société de chasse communale de La Tâche ont réuni 88 participants.

D'autres temps forts au cours de l'année ont permis de mobiliser chasseurs et non chasseurs autour d'actions citoyennes, comme l'opération « Chassons le Cancer ».

# Les formations

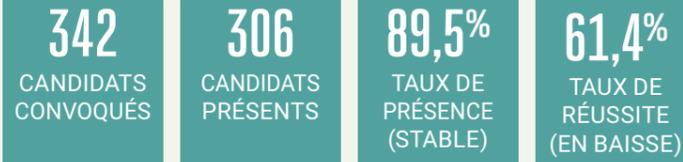
En 2023, **947 personnes** ont suivi une des formations proposées par la FDC16, au cours des **119 séances** proposées.

Pour rappel, toutes les formations dispensées par la FDC16 sont gratuites.



## PERMIS DE CHASSER

La formation à l'examen du permis de chasser se déroule sur une journée dans notre département, en semaine (du lundi au vendredi), au centre de formation à Rognac. Les parties théorie et pratique sont vues dans la même journée.



## CHASSE ACCOMPAGNÉE

Le but de la chasse accompagnée est de permettre dès l'âge de 15 ans de s'initier à la chasse en toute sécurité, aux côtés d'un parrain qui veille à l'acquisition des bons réflexes. Cette formation est dispensée d'examen, seule une session pratique, en présence de l'accompagnateur, est obligatoire.



## CHASSE À L'ARC

La chasse à l'arc est soumise à l'obligation de participer à une Journée de Formation Obligatoire (JFO) organisée par la FDC, afin d'obtenir une attestation de participation dont le chasseur doit être porteur lors de ses actions de chasse et qu'il devra présenter à tout agent assermenté en cas de contrôle.



## GARDES PARTICULIERS



## PIÉGEAGE

Toute personne qui utilise des pièges doit être agréée par le Préfet du département. L'agrément est subordonné à la participation du piégeur à une session de formation, qui se déroule en deux parties, théorique et pratique, dispensée par la FDC.



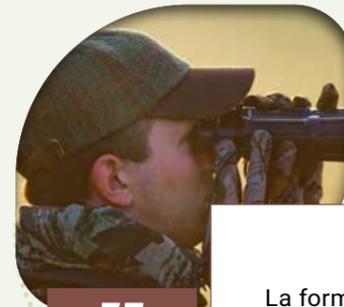
## EXAMEN INITIAL DU GIBIER

Les exigences réglementaires concourent toutes à un seul et même objectif : pouvoir mettre à disposition du consommateur une denrée alimentaire saine. Pour pouvoir pratiquer cet examen initial du gibier, il suffit de suivre une formation de 3 heures, organisée par la FDC, et dispensée par des formateurs référents.



## RÉGULATION À TIR DES CORVIDÉS

La formation sur la régulation à tir des corvidés est importante mais elle ne revêt aucun caractère obligatoire pour la pratiquer.



## APPROCHE ET AFFÛT

La formation a pour objectif d'apporter les connaissances nécessaires en termes de réglementation et de sécurité aux chasseurs pratiquant ces modes de chasse dédiés à la prévention des dégâts agricoles, à la chasse silencieuse du chevreuil et à la régulation de certaines espèces.



## DIRECTEUR DE BATTUE

La FDC16 a mis en place, dès avril 2000, une formation sécurité dédiée aux responsables d'associations et directeurs de battues. Depuis 2008, cette formation est obligatoire pour être directeur de battue dans le département.



## RENOUVELLEMENT DU DIRECTEUR DE BATTUE

Comme prévu dans le SDGC 2018-2024, les directeurs de battue, formés avant l'année 2012, doivent obligatoirement suivre une formation de remise à niveau avant fin juin 2024.



## DÉCENTRALISÉE SUR LA SÉCURITÉ EN BATTUE

Mise en place en 2010, pour aider les responsables de territoires et les directeurs de battue dans l'organisation des chasses collectives et au respect des consignes de sécurité.



# DÉCENNALE SÉCURITÉ

La formation décennale obligatoire à la sécurité à la chasse a été instaurée par la loi du 24 juillet 2020 et par l'arrêté du 5 octobre 2020. Celle-ci est obligatoire pour l'ensemble des chasseurs français et sera à renouveler tous les dix ans.

Cette formation théorique est différente de la formation de directeur de battue et n'a pas d'équivalence avec cette dernière. Chaque chasseur titulaire d'un permis de chasser devra, dans un délai de 10 années, soit avant le 5 octobre 2030, satisfaire à cette obligation réglementaire, sous peine de ne plus pouvoir valider son permis chaque année.

Le caractère obligatoire de cette formation ne doit pas être un frein à son suivi. Ne voyez pas cette formation comme une contrainte mais plutôt comme une formidable « piqure de rappel », à l'application consciencieuse des règles élémentaires de sécurité régissant notre pratique. Il en va de notre image et de notre crédibilité. Un accident à la chasse sera toujours un accident de trop...

**712**  
FORMÉS  
EN  
DISTANCIEL  
DEPUIS 2022

**2 135**  
CHASSEURS  
FORMÉS  
DEPUIS 2020

## Formation sécurité décennale en ligne Mode d'emploi

**Je dois avoir validé mon permis de chasser auprès de la FDC16**

**01 Je me connecte sur le site de la FDC16**  
Je me rends sur le site de la Fédération des chasseurs de la Charente [www.fdc16.com](http://www.fdc16.com) onglet "FORMATIONS/ SÉCURITÉ REMISE À NIVEAU DÉCENNALE OBLIGATOIRE" puis je remplis le formulaire.

**02 Je reçois un mail**  
Ma fédération m'a inscrit, je reçois un mail avec un lien. La formation à distance doit être suivie sur un ordinateur (pas sur tablette).

**03 Je me connecte**  
Je renseigne ma date de naissance. Je n'oublie pas de cocher la case "Je certifie sur l'honneur".

**04 Je suis la procédure**  
Après avoir lu et validé les consignes, j'arrive au sommaire. La formation comporte 4 modules :  
Bilan des accidents (1) - Analyse cas accidents réels (2) - Consignes de sécurité (3) - La Fédération de chasse et la sécurité (4)

**05 J'imprime mon attestation**  
J'ai validé les 4 modules, je reçois un mail avec un lien pour télécharger et imprimer mon attestation. Celle-ci apparaîtra ensuite automatiquement sur ma prochaine validation annuelle du permis de chasser.

**Après mon inscription, j'ai 3 mois pour valider les 4 modules.**

**Tant que je n'ai pas fini un module, le suivant n'est pas actif.**

**Après chaque module, pour valider la participation attendue du candidat, 3 questions sont posées pour pouvoir passer au module suivant.**

Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente  
Siège social et annexe  
Rue des Chasseurs - 16400 PUYMOYEN  
Tél. : 05 45 61 50 71 - Email : [contact@fdc16.com](mailto:contact@fdc16.com)

**fdc16**  
Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente  
Au cœur de la biodiversité

## FORMATION DES GENDARMES À LA SÉCURITÉ À LA CHASSE



En gestation depuis près de deux ans et répondant à une demande de l'état-major de la gendarmerie nationale, la FDC16 a organisé le 26 septembre dernier, au centre de formation fédéral de Rognac, une journée d'échanges à l'attention des gendarmes charentais volontaires afin de leur présenter la réglementation sur la chasse et notamment la sécurité à la chasse.

A cette occasion, après une matinée dense en salle, l'après-midi, des ateliers pratiques autour du parcours du permis de chasser ont permis aux gendarmes d'appréhender la chasse du grand gibier en battue autrement avec des exemples de terrain.



A travers la reconstitution de deux accidents de chasse, les gendarmes ont ainsi pu parfaire leurs techniques d'investigation et de relevés d'indices, sur le terrain, avec la participation de l'OFB et en présence du Vice Procureur de la République.

Cette initiative qui constitue probablement une première en France, est un bon exemple de rapprochement des structures œuvrant autour de la chasse. Ce partenariat devrait se développer ailleurs pour diffuser un message identique sur le terrain concernant la sécurité à la chasse aussi bien pour les chasseurs que pour les non chasseurs. Nous montrerons ainsi que la sécurité à la chasse est la priorité du réseau cynégétique.



## RÉSEAU SAGIR

Surveiller les maladies de la faune sauvage pour agir

Il s'agit d'un réseau de surveillance épi-démiologique des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres en France. Cette surveillance est fondée sur un partenariat entre les fédérations des chasseurs et l'OFB.

En 2023, 22 analyses ont été réalisées sur des spécimens de la faune sauvage dont la mortalité était suspecte concernant 20 communes. Pour 41 %, il s'agit d'ongulés sauvages (3 chevreuils et 6 sangliers). **6 lièvres, 2 lapins de garenne et 5 oiseaux (4 tourterelles turques et une cigogne) ont également donné lieu à une analyse.**

Les causes de mortalité identifiées sont dans 36 % des cas d'origine bactérienne (Colibacillose, pasteurellose...), dans 23 % des cas d'origine virale (EBHS, RHDV2...), dans 27 % d'origine traumatique et dans 14 % des cas d'origine parasitaire (strongylose).



## SURVEILLANCE DES TERRITOIRES

Les agents de développement assermentés de la FDC16 veillent notamment au respect du SDGC en vigueur sur tous les territoires où celui-ci est applicable. Dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, leurs constats font foi jusqu'à preuve du contraire.

En 2023, **21 tournées d'agents** de développement se sont déroulées.

**3 740 km** ont été parcourus pour cette mission de surveillance des territoires. **436 territoires** ont été visités, **324 chasseurs** et **76 responsables** de territoires rencontrés. 2 avertissements verbaux et 2 timbres amendes ont été octroyés.

**Ce sont 392 h qui ont été consacrées à cette mission** en 2023 (610 en 2022, 408 en 2021)



# 6 La biodiversité et l'aménagement du territoire

**Les FDC jouent un rôle essentiel dans la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et participent à la protection et à la gestion de la faune sauvage et de ses habitats.**

**Annuellement, 15 % de l'activité fédérale concernent les actions en faveur du petit gibier et de l'amélioration de la qualité environnementale des territoires.**

## L'AMÉLIORATION ENVIRONNEMENTALE DE LA QUALITÉ DES TERRITOIRES DE CHASSE

**Le diagnostic de territoire : une aide à la localisation pertinente des infrastructures agro-écologiques.**

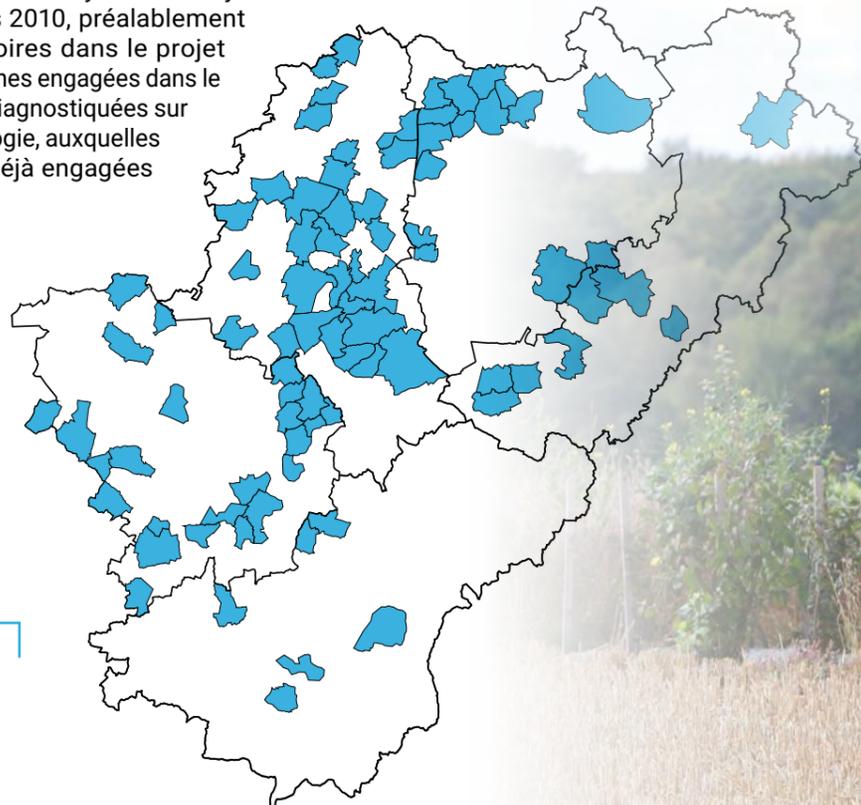
En 2023, le partenariat avec le bureau d'étude TerrOïko s'est poursuivi et il a permis de faire évoluer la méthode de diagnostic de territoire développée par la FDC16 dès 2010.

A partir de la modélisation des dynamiques de populations et de déplacements des trois espèces de petit gibier sédentaires de plaine (perdrix rouge, perdrix grise et faisan commun), il est possible d'obtenir la caractérisation des habitats et des axes préférentiels de déplacement de ces espèces.

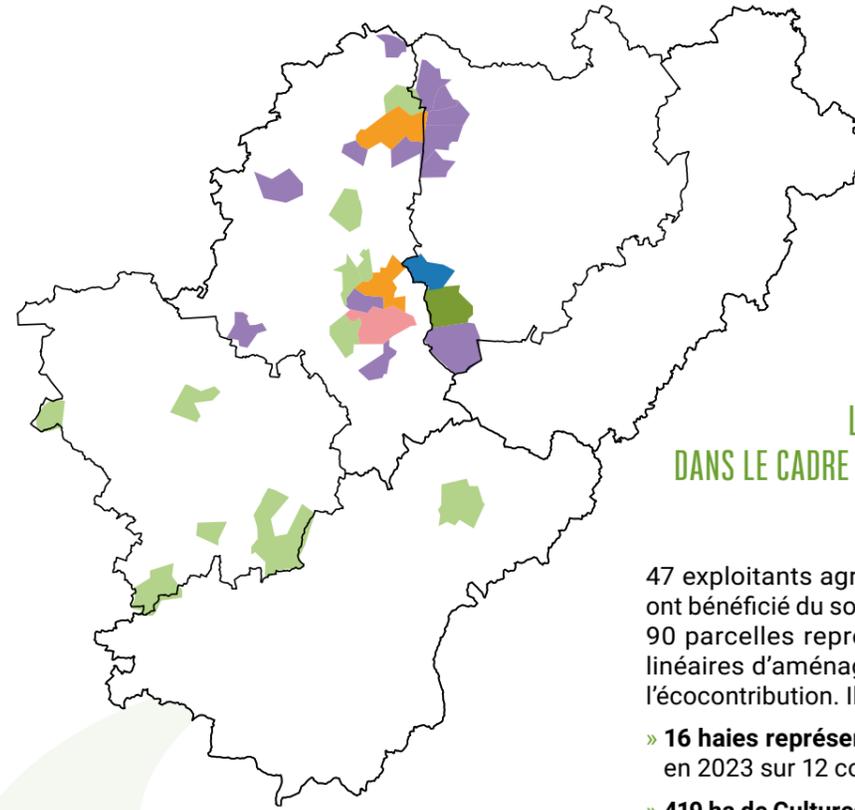
Aux 77 communes du département ayant fait l'objet d'un diagnostic de territoire depuis 2010, préalablement à l'engagement de ces territoires dans le projet associatif petit gibier, 19 communes engagées dans le projet associatif faisan ont été diagnostiquées sur la base de la nouvelle méthodologie, auxquelles il faut ajouter 34 communes déjà engagées dans le projet en 2022 et 2023.

Au total 111 communes ont fait l'objet d'un diagnostic de territoire en 12 ans, principalement sur Terres de Groies, Champagne et Saintonge et Terres Rouges. La surface diagnostiquée totale représente 25 941 ha dans le département.

*Communes ayant fait l'objet d'un diagnostic de territoire depuis 2010*



*Communes ayant fait l'objet d'actions agri-environnementales en 2023*



- Parcelle contractualisée
- Contrat CIPAN
- Contrat JEFS
- Contrat JEFS et mellifère
- Contrat CIPAN, JEFS, mellifère
- Contrat CIPAN, JEFS, mellifère et plantation haie
- Plantation haie

## LES AMÉNAGEMENTS ET ACTIONS DANS LE CADRE DE L'ÉCOCONTRIBUTION EN 2023 (BIODIV'NA)

47 exploitants agricoles ou propriétaires fonciers ont bénéficié du soutien de la FDC16 pour aménager 90 parcelles représentant 430 ha et 3,94 km de linéaires d'aménagements aidés dans le cadre de l'écocontribution. Il s'agit de :

- » **16 haies représentant 3,94 km** ont été implantées en 2023 sur 12 communes et 15 propriétaires.
- » **419 ha de Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates (CIPAN).**
- » **6,8 ha de couverts mellifères.**
- » **4 ha de jachères.**

Une localisation pertinente des aménagements agro-environnementaux proposés aux acteurs du territoire permet d'optimiser l'utilisation des enveloppes financières disponibles essentiellement dans le cadre de l'écocontribution pour améliorer la qualité environnementale des territoires, tout en proposant une gestion adaptative de ces trois espèces dans le cadre du projet associatif petit gibier.



# LE LIÈVRE, ESPÈCE NATURELLE DES PLAINES CULTIVÉES

## LE SUIVI DÉPARTEMENTAL DES POPULATIONS

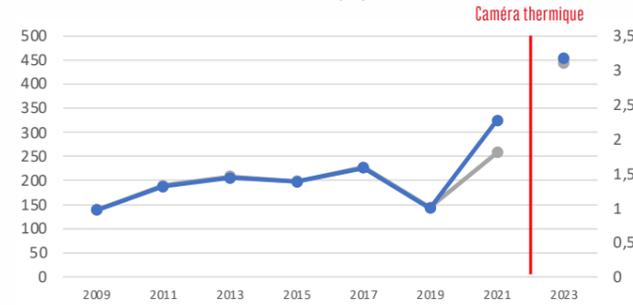
Le suivi départemental lièvres à l'échelle des six grandes entités paysagères et agricoles instauré en 2007, donne lieu à des opérations tous les deux ans.

Avec **340 points de comptages** qui permettent un échantillonnage représentatif des 596 000 ha du département, l'objectif, basé sur des méthodes indiciaires (échantillonnage par point et indice kilométrique en zone viticole) est d'évaluer la tendance d'évolution des populations de lièvres potentiellement reproductrices présentes sur le département à l'issue de la période de chasse. Ce suivi représente **30 jours de travail d'un équivalent temps plein**.

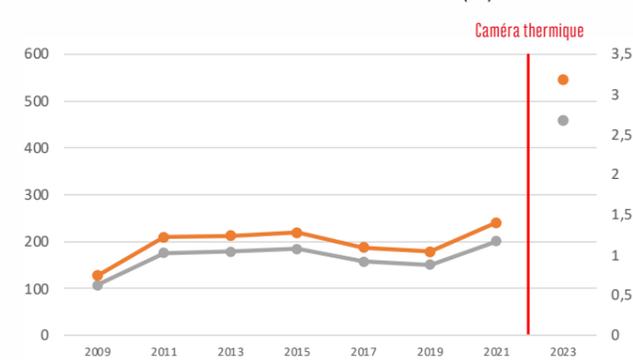
Depuis 2022, l'utilisation de caméras thermiques en remplacement des traditionnels projecteurs et jumelles est effective. Ce nouveau matériel permet, outre un substantiel gain de temps dans la réalisation des opérations, la détection d'un nombre de lièvres plus important. Ceci doit inévitablement entraîner une lecture prudente des résultats et plus particulièrement des comparaisons avec les suivis des années antérieures. 3 zones ont été suivies en 2023.

151 points répartis sur les zones céréalières, de transition céréalière et d'Horte et Tardoire ont été prospectées cette année. Les opérations se sont déroulées en janvier à raison de 3 soirées par zone.

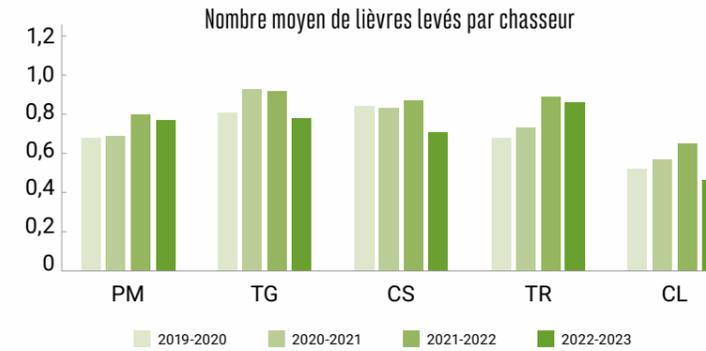
Résultat du suivi de la zone céréalière (TG)



Résultat du suivi de la zone de transition céréalière (TR)



Le **prélèvement extrapolé** est estimé, pour le département à **5 320 lièvres** (estimation de 5 294 lièvres pour la saison passée).



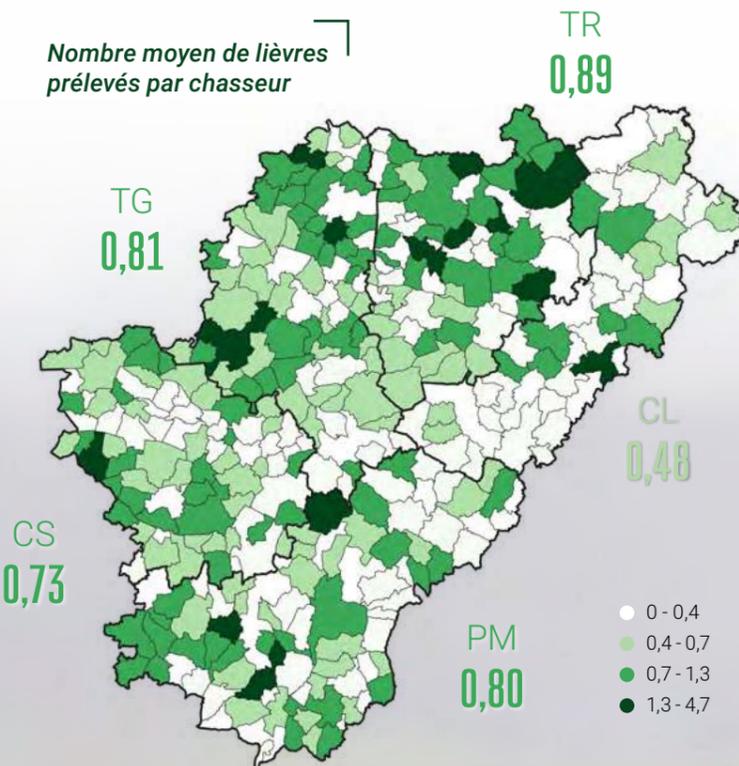
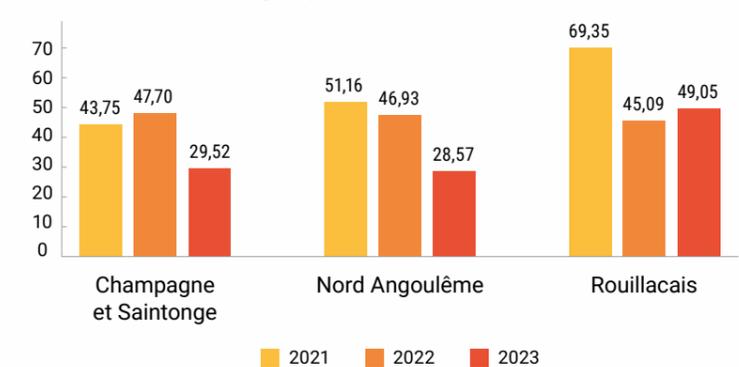
### CE QU'IL FAUT RETENIR

- » Le nombre de lièvres prélevés est identique depuis deux saisons.
- » Le prélèvement moyen par chasseur préleveur est quant à lui stable sur les deux dernières saisons.
- » Une population de lièvres en légère augmentation sur tout le département.
- » Les données issues du suivi départemental sont confirmées par celles issues des carnets de prélèvement.

### LA RÉCOLTE DES CRISTALLINS

La FDC16 s'est engagée en 2020 dans une récolte des cristallins des lièvres tués à la chasse. L'objectif est de déterminer la proportion de jeunes parmi les animaux prélevés sur le quart nord-ouest du département. A partir de ces données, il est possible d'évaluer le succès de la reproduction et d'estimer la date de naissance des jeunes de l'année.

Pourcentage de jeunes présents au tableau de chasse



### L'ANALYSE DES DONNÉES DE CHASSE ISSUES DU CARNET DE PRÉLÈVEMENT

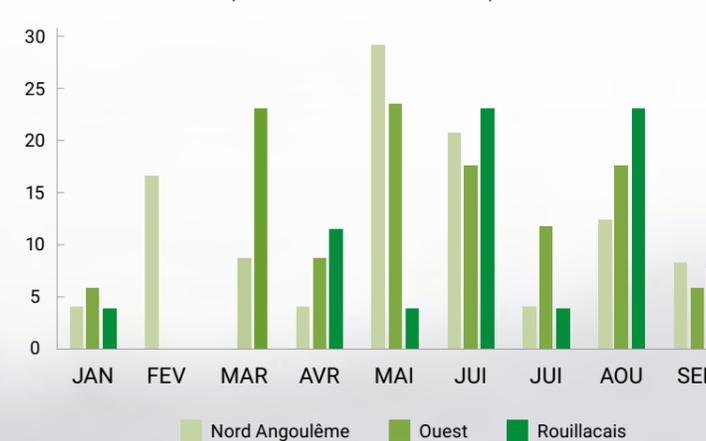
En 2019, le carnet de prélèvement lièvre a été généralisé à l'ensemble des chasseurs. Les indices cynégétiques d'abondance (ICA) du nombre de lièvres vus par jour de chasse qui en découlent permettent d'évaluer le niveau de la population après reproduction.

8 202 carnets lièvres distribués pour la saison 2022-2023 soit 533 de moins par rapport à 2020-2021.

• **4 390 carnets retournés** pour la saison 2022-2023, soit un taux de retour de 53,5 % contre 4 363 carnets retournés pour un taux de retour de 50 % pour la saison 2021-2022.

• **64,7 % des carnets saisis** sont situés sur les UC Champagne et Saintonge et Terres de Groies contre 65,6 % en 2021-2022. Le prélèvement moyen par carnet saisi est de 0,89 pour le département, identique à la saison précédente.

Répartition des naissances en % pour 2022



### CE QU'IL FAUT RETENIR

- » Un ratio de 33,2 % de jeunes dans le tableau de chasse faible et en baisse depuis deux saisons par rapport à la saison précédente (51,96 % en 2020-2021). L'année 2022 apparaît comme une mauvaise année de reproduction pour le lièvre, à l'exception du Rouillacais (50% de jeunes au tableau).
- » En 2022, le pic de naissance s'établit de mai (Nord Angoulême et Ouest) à août (Rouillacais) sur l'ensemble des zones avec de fortes disparités.
- » Sur toutes les zones suivies, un effondrement anormal des naissances est noté en juillet. Les pics de naissances sur le Rouillacais se situent en mars, en juin et en août.



## LE PROJET ASSOCIATIF PETIT GIBIER (PAPG)

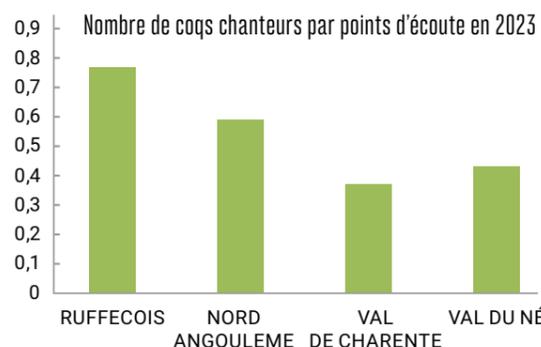
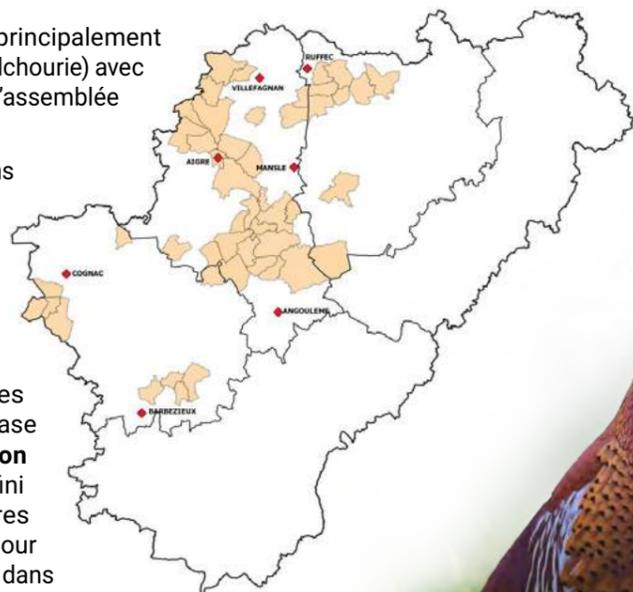
Territoires engagés dans le PAPG en 2023

Le PAPG n°3 mis en place en 2022 est axé principalement sur la **réintroduction du faisan** (souche Mandchourie) avec un budget global de 106 781 € validé lors de l'assemblée générale de 2023.

**16 territoires charentais se sont engagés** dans ce programme en 2023 rejoignant ainsi les 33 territoires engagés en 2022 (total 49). 8 230 faisans de souche « Mandchourie » ont été réintroduits dans le milieu naturel sur ces deux années.

La programmation des lâchers se fait sur trois étés consécutifs en fonction des zones définies comme favorables sur la base des diagnostics réalisés. **Un plan de gestion** interdisant le tir du faisan commun est défini à l'échelle de Terres de Groies et des autres communes engagées dans le programme pour une durée minimum de trois ans. Il est inscrit dans l'arrêté préfectoral annuel d'ouverture et de clôture de la chasse.

En 2023, 150 communes représentant **une surface d'environ 230 000 ha** (38 % du département) est concernée par cette protection du faisan commun.



Des comptages de faisans au chant sont effectués depuis 2023 au mois d'avril par des chasseurs bénévoles. Plus de **800 points d'écoute** ont été suivis sur les zones en projet associatif et la périphérie, au printemps pour évaluer le potentiel reproducteur et suivre son évolution au cours du temps. La surface suivie est de 40 450 ha.

**969 coqs** ont été comptabilisés avec un indice global de 0,6 coq par point. Des coqs ont été entendus sur plus de 40 % des points suivis, ce qui dénote une présence significative sur les territoires engagés dans le projet, à l'issue de cette première année d'expérimentation.

Un suivi des nichées de faisans a également été mis en place à l'échelle des territoires de chasse engagés dans le projet associatif. Il s'agit pour les participants à cette enquête d'identifier les nichées différentes, leur importance et leur devenir tout en les localisant à l'échelle de la zone suivie.

**114 nichées ont été répertoriées** sur les 5 zones suivies. Le nombre de jeunes par poule est fluctuant et varie entre 3,47 et 6,13 jeunes par poule.

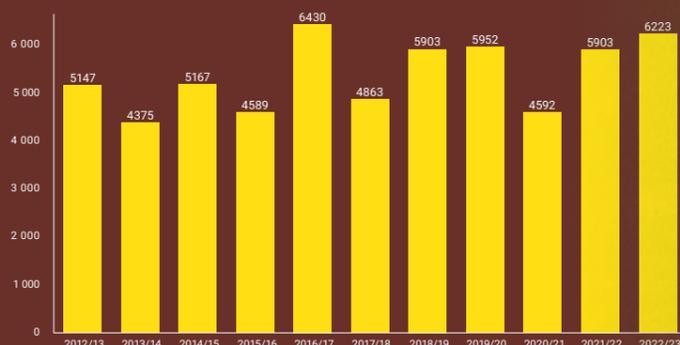
## La bécasse des bois

68 % des chasseurs charentais ont demandé un  **carnet de prélèvement** ou ont téléchargé l'application nationale **ChassAdapt**.

69 % des carnets ont été retournés et/ou enregistrés (81 % en 2021-2022).

**6 546 bécasses** ont été prélevées au cours de la saison 2022-2023 (5 903 la saison antérieure), ce qui « classe » cette saison dans les très bonnes saisons sur les campagnes de chasse écoulées.

Evolution du prélèvement départemental de bécasse des bois



## Les Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD)



Les ESOD sont réparties en 3 groupes. Les espèces du groupe 2 classées ESOD pour la période 2023-2026 en Charente sont le renard roux, le corbeau freux, la corneille noire et la pie bavarde (partiellement sur une liste de communes figurant dans l'arrêté ministériel). Dans le groupe 3, seul le lapin de garenne et le pigeon ramier font l'objet d'un classement dans le département.



### LE RÉSEAU AGRIFAUNE

En 2006, une convention « agriculture-faune sauvage-chasse », qui a mis en place le réseau Agrifaune, a été signée entre la CDA France (Chambres d'agriculture France), la FNC, la FNSEA et l'OFB, rassemblant les acteurs du monde agricole et cynégétique.

Cette convention permet la mise en place du réseau Agrifaune qui rassemble les acteurs des mondes agricole et cynégétique. Il contribue depuis 2006 au développement de **pratiques agricoles qui concilient économie, agronomie, environnement et faune sauvage**.

En 2023, la FDC16 a participé à des expérimentations à vocation démonstrative d'implantation et de suivi de couverts végétaux d'interculture, d'interrangs...

L'expérimentation portait sur :

- » **Deux couverts CIPAN** (agro-mellifère et mélange à la volée) sur dix parcelles d'une surface totale de 109 ha, situées essentiellement dans le Nord Charente. La mesure de l'azote capté couplée à l'aspect visuel des couverts a été évaluée en fonction de modalités de semis différentes.
- » **L'implantation et le suivi de bandes fleuries** en particulier en ce qui concerne les auxiliaires de cultures.

## L'EXPERTISE ENVIRONNEMENTALE : UNE MISSION ESSENTIELLE DES FDC

### L'ANIMATION ET LA RÉALISATION DES DIAGNOSTICS DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES CLIMATIQUES (MAEC)

Depuis les années 2000, la FDC16 s'est engagée dans la mise en place de mesures agri-environnement. Cet engagement s'est traduit dès l'instauration des **Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE)** par la réalisation de diagnostics biodiversité à l'échelle de l'exploitation, notamment pour les mesures concernant l'Outarde Canepetière.

La FDC16, reconnue pour son expertise environnementale, a continué la réalisation de diagnostics pour la mise en place de MAEC dans le cadre de l'animation de ces MAEC.

La FDC16 assure une partie de l'animation des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) sur deux zones dont l'objectif est **d'accompagner les exploitations pour la préservation de la flore et de la faune** d'intérêt communautaire :

- » Vallée de la Charente en amont d'Angoulême (VACH).
- » Bassin versant de la Tude et les coteaux du Montmorélien (COTU).

En 2023, la FDC16 a consacré **682 heures** à cette mission de diagnostic et d'animation auprès de **76 exploitations** agricoles représentant 1 090 ha.

# Le grand gibier et les dégâts

## LA MAÎTRISE DES POPULATIONS DE GRAND GIBIER ET DES DÉGÂTS OCCASIONNÉS AUX CULTURES : UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC ET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatible, d'une part, la présence durable d'une faune riche et variée, et d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et forestières.

L'équilibre est recherché par la combinaison d'un panel de moyens : la chasse, la prévention des dégâts de gibier par la mise en place de dispositifs de protection et de dispositifs de dissuasion ainsi que, le cas échéant, par des procédés de destruction autorisés.

Les chasseurs doivent adapter le niveau des populations afin qu'il soit compatible avec les activités agricoles et la régénération forestière.

### LES OUTILS MIS EN PLACE

- » Les **plans de chasse** (chevreuil et cerf) et le **plan de gestion** sanglier en tant qu'outils de gestion voire de régulation et de maîtrise des populations à adapter suivant le contexte local.
- » Les **Indices de Changements Écologiques** (ICE) permettant de mesurer l'évolution des populations et les relations des espèces avec le milieu.
- » Des **unités de gestion** à échelle humaine permettant la concertation et les relations partenariales au niveau local.
- » La **contribution territoriale dégâts** pour responsabiliser les territoires.

### L'ORGANISATION DE LA CHASSE DU GRAND GIBIER : LA CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES

La cartographie des territoires permet dans notre département à associations de chasse loi 1901, de **garantir une stabilité des territoires dans le temps** en particulier pour la chasse du grand gibier. La stabilité des territoires permet d'augmenter la performance en termes de prélèvements et de diminuer les risques accidentogènes.

Le personnel technique est chargé de la vérification des dossiers et des modifications de cette cartographie dès lors qu'elle répond aux termes du SDGC.

En 2023 : 125 territoires (territoires demandeurs et impactés) ont vu leurs limites cartographiques modifiées (119 en 2022). **L'intégralité du traitement de la cartographie par le service technique représente 1 330 heures en 2023**, ce qui représente 83 % d'un équivalent temps plein (93% en 2022), soit quasiment un salarié employé à l'année sur ce seul dossier.



### LES INDICATEURS DE CHANGEMENT ÉCOLOGIQUES (ICE)

La mesure de l'évolution des populations de grand gibier et de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique se basent sur les suivis d'ICE.

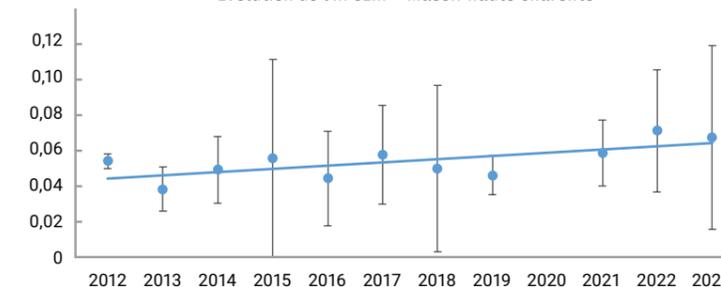
#### LES ICE ABONDANCE

Ils consistent à mesurer l'abondance indiciaire et son évolution dans le temps.

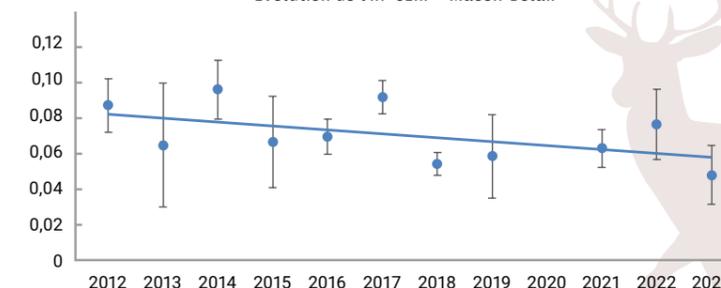
» L'Indice Nocturne (IN) Cerf : 11 circuits sont répartis sur 67 communes et permettent de suivre 108 000 ha. Chaque année, 2 000 km sont parcourus par les personnels de la FDC16 accompagnés de 132 bénévoles. En 2023, 260 heures ont été consacrées au suivi nocturne des populations de Cerf.

» L'Indice Kilométrique en Voiture (IKV) pour le chevreuil : 206 circuits sont en place à l'échelle du département, répartis sur 350 communes. 400 bénévoles ont été formés à la réalisation de ce suivi. En 2023, 148 circuits ont été réalisés représentant 15 480 km effectués par les bénévoles pour réaliser ce suivi.

Évolution de l'IN CERF - Massif Haute Charente



Évolution de l'IN CERF - Massif Belair



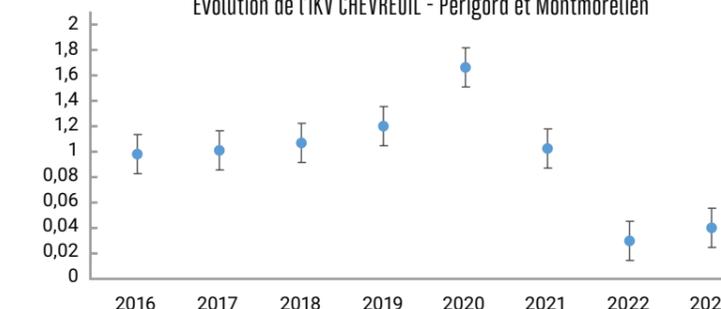
#### L'ICE PERFORMANCE

Il consiste à évaluer la relation entre le milieu et l'espèce par la mesure d'indices liés à la performance des animaux (poids des jeunes, longueur de tarse). L'évolution de cet indice dans le temps nous éclaire sur l'état de santé de la population.

» Longueur de Patte Arrière (LPA) du chevreuil : 614 pattes ont été récupérées et analysées depuis 5 ans.

L'interprétation des résultats de ces suivis permet d'avoir une vision partagée par les différents acteurs de la gestion des territoires ruraux de la Charente, en matière d'évolution des populations de grand gibier.

Évolution de l'IKV CHEVREUIL - Périgord et Montmorélien



## LES MODES DE CHASSE AU GRAND GIBIER

En Charente, toute la période légale du 1er juin au 31 mars est utilisée pour la chasse du grand gibier (en particulier celle du sanglier).

L'approche et l'affût sont des modes de chasse complémentaires des battues pour accroître l'efficacité de la chasse du grand gibier.

Au cours de la saison 2022-2023, 186 territoires de chasse ont retourné 507 carnets d'approche et d'affût, totalisant 6 880 sorties individuelles (8 785 en 2021-2022) soit une moyenne de 37 sorties par territoire de chasse.

Concernant les périodes plébiscitées par ces modes de chasse individuels, 74 % des sorties sont réalisées entre le 1er juin et le 15 août.

Les prélèvements approche/affût en 2022-2023, c'est :

- » **706 renards** (1 025 en 2021-2022) représentant 27 % des renards vus.
- » **514 chevreuils** (693 chevreuils en 2021-2022) représentant 7 % du prélèvement.
- » **551 sangliers** (499 en 2021-2022) représentant 8 % du prélèvement.

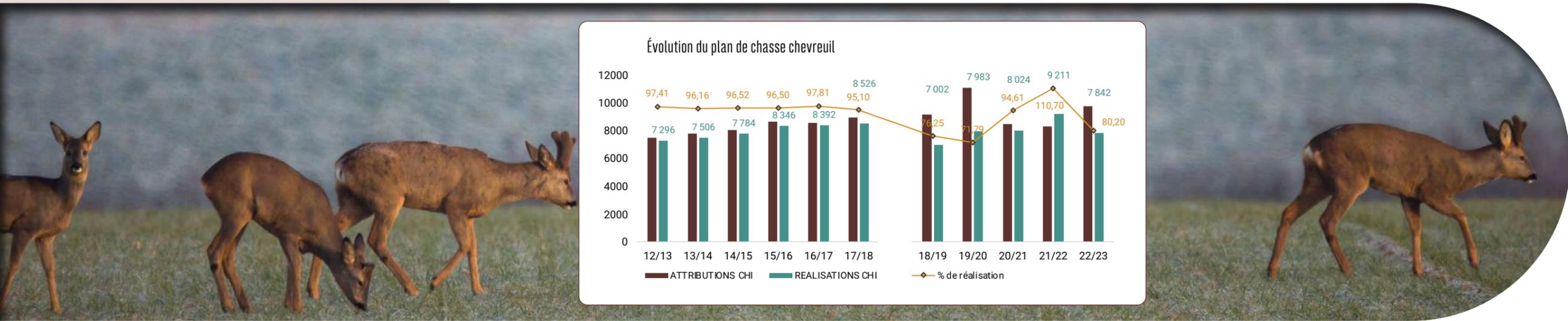
65 % prélèvements en approche/affût (53 % en 2021-2022) ont été réalisés dans le cadre d'une sortie mixte (chevreuil, sanglier et renard).

## LES BATTUES AU CHEVREUIL EN CHIFFRES

- » **4 729 battues** (5 197 en 2021-2022) réparties sur 70 % du département.
- » Une moyenne de **11 battues par territoire** de chasse et 50 % de battues positives.
- » **26 % des prélèvements en battues réalisés en janvier et février.**
- » **4,4 chevreuils en moyenne vus** par battue.
- » **Un tableau départemental de 7 842 chevreuils**, première année du plan de chasse triennal (9 192 en 2021-2022 dernière année du plan de chasse triennal précédent).
- » **31 % du tableau départemental est réalisé sur Périgord et Montmorélien.**

## LES BATTUES AU CERF

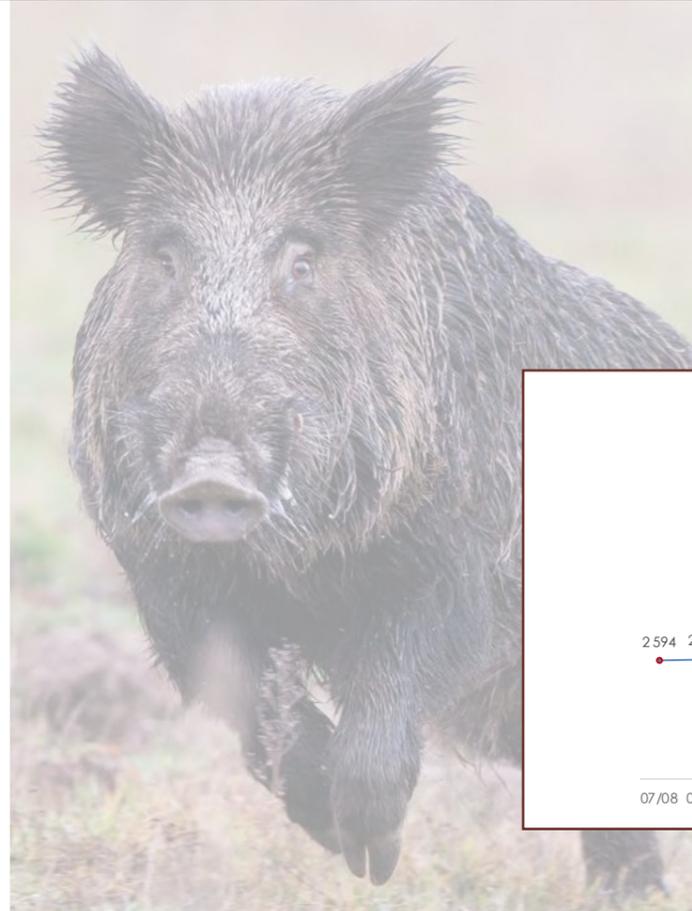
- » **288 battues** réparties sur 17 % du département (68 communes).
- » **335 cervidés prélevés** (228 en 2021-2022).
- » **50 % du plan de chasse réalisé au 15 décembre.**
- » Le tableau cerf est réalisé sur 17 % du département.



## LA BATTUE AUX CHIENS COURANTS, UNE INSTITUTION EN CHARENTE...

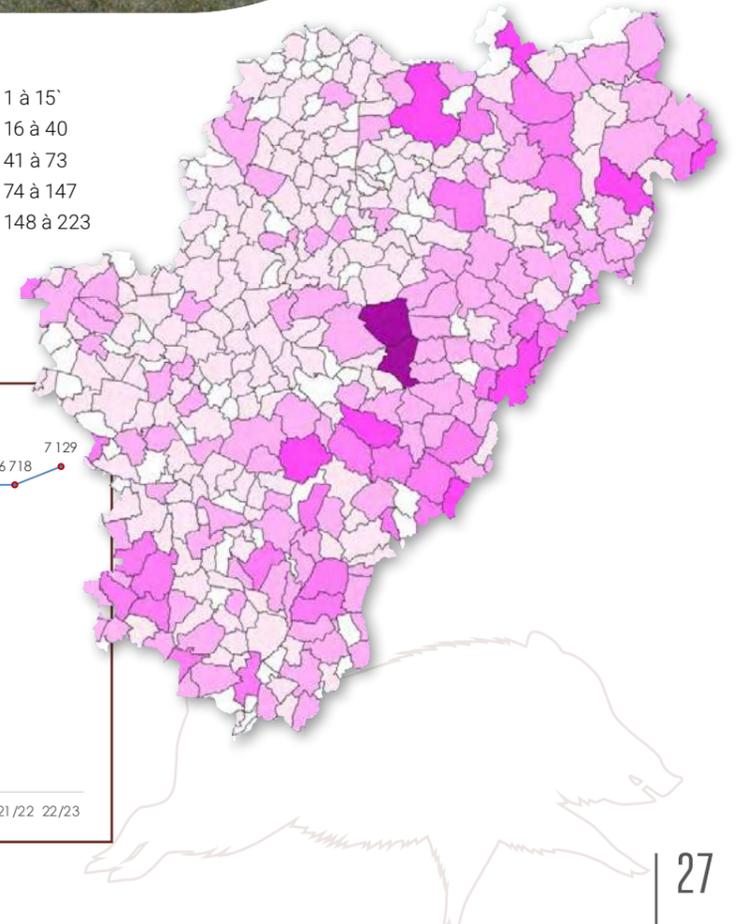
### LES BATTUES AU SANGLIER EN CHIFFRES

- » **5 425 battues déclarées** (5 396 en 2021-2022) et réparties sur 67 % du département (270 communes) soit 13 battues par territoire et 38 % de ces battues sont positives.
- » **79 % des battues réalisées sur Périgord et Montmorélien**, Chataigneraie limousine et Terres Rouges.
- » **2,9 sangliers en moyenne vus** par battue.
- » En moyenne, **24 % des animaux vus sont prélevés.**
- » Un tiers des prélèvements sur 3 SUC (CL1, CL3 et PM1)
- » **20 % des prélèvements se font en décembre.** Un tableau départemental de 7129 sangliers prélevés au cours de la saison 2022-2023 (6 718 en 2021-2022).

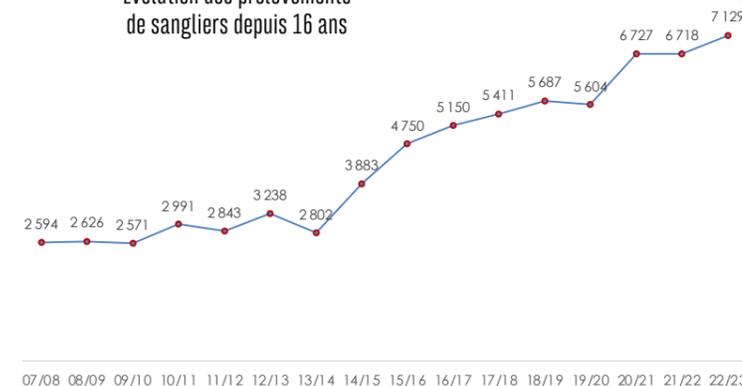


Nombre de sangliers prélevés par commune

- 1 à 15
- 16 à 40
- 41 à 73
- 74 à 147
- 148 à 223



Évolution des prélèvements de sangliers depuis 16 ans



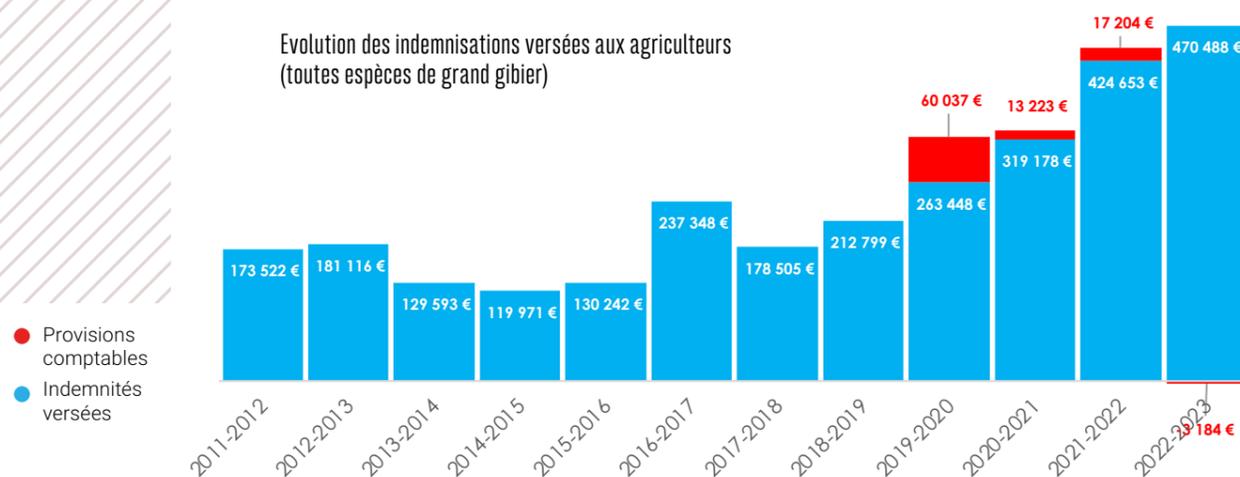
## LES DÉGÂTS AUX CULTURES AGRICOLES

Le montant indemnisé (sanglier, cerf et chevreuil) atteint 470 488 € pour la saison 2022-2023 contre 424 653 € pour la saison 2021-2022.

82 % du montant indemnisé concerne le sanglier, 9 % le cerf et 10 % le chevreuil. 84 % de la surface est détruite par le sanglier principalement sur culture de maïs (plus de 400 hectares par an depuis quatre ans).

Il est à noter que 13 communes soit 3,5 % du département représentent à elles seules 48 % des surfaces détruites toutes espèces de grand gibier confondues.

Evolution des indemnités versées aux agriculteurs (toutes espèces de grand gibier)



## L'AGRAINAGE DE DISSUASION

Conformément au SDGC 2018-2024, tous les responsables de territoires ayant bénéficié d'une autorisation annuelle d'agrainage doivent renseigner les quantités de céréales distribuées. **L'agrainage est autorisé du 15 mars au 30 septembre.**

Chaque responsable doit faire une **demande individuelle** avec une cartographie localisant le(s) sentier(s). Il reçoit en retour, une validation lui rappelant les modalités (périodes et distances à respecter).

L'agrainage est autorisé sur les SUC de Chataigneraie Limousine, Périgord et Montmorélien, Terres Rouges et uniquement sur le GIASC de Champagne et Saintonge et Terres de Groies.

Le goudron de Norvège est interdit dans la zone de surveillance Sylvatub.

28 territoires ont déposé une demande d'agrainage à la FDC16. Au total **65 circuits d'agrainage ont été validés** en 2023.

Sur 62 circuits validés, 20 tonnes de maïs ont été distribués durant la période autorisée.



## LA PRÉVENTION DES DÉGÂTS

En 2023, grâce à des outils cartographiques, performants 302 parcelles à dégâts récurrents sur les trois saisons écoulées, ont été identifiées.

113 parcelles clôturées représentant 804 ha, ont été contrôlées par les agents de développement. Plus de 75 % d'entre elles sont en bon état de fonctionnement.

Le maïs est la culture majoritairement protégée (37,5 %) suivi des céréales à paille (20 %).

33 km de linéaires de clôtures électriques sont également positionnés en particulier sur les bordures de massifs forestiers. 170 parcelles récurrentes ont également fait l'objet de préconisations de prévention soit par boîtier à ultrasons, par répulsif ou par clôture électrique.

La prévention des dégâts viticoles de chevreuil est également suivie. En 2023, 185 parcelles ont été identifiées sur Champagne et Saintonge et ont fait l'objet de prévention (boîtiers à ultrasons, clôtures ou répulsifs).

## LA RÉCOLTE DES VISCÈRES

Après la découverte de cas de tuberculose bovine dans plusieurs départements (Dordogne en 2010 par exemple) il est créé un **réseau national de surveillance de la faune sauvage** en 2011. Ce dispositif national SYLVATUB est mis en œuvre en Charente pour la saison cynégétique 2013-2014 confirmant des cas positifs chez le sanglier dans le sud-Charente.

Dès 2015, la mise en place d'un dispositif de ramassage des viscères par équarrissage débute. Le 16 janvier 2018 parait l'arrêté préfectoral portant différentes mesures de lutte contre la tuberculose bovine. Parmi les différentes mesures concernant la faune sauvage figure entre autres le ramassage et l'élimination obligatoire des viscères de grand gibier par une société d'équarrissage.

La FDC16 décide alors de couvrir le département en points de collecte des viscères de grand gibier pour que ce service soit accessible à l'ensemble des chasseurs charentais. Ce dispositif d'envergure permet de se prémunir de tout risque de contamination de tuberculose bovine par les déchets de venaison.

En 2023, 41 points de collecte répartis sur le département complètent le centre d'équarrissage de la Sotramo. Tous les territoires de chasse ont désormais accès à un point de collecte dans un rayon maximum de 10 kilomètres.

En 2023, 173 tonnes de déchets de venaison ont été collectées dans le département contre 154 tonnes en 2021-2022.



## CA

Conseil d'Administration

## CD

Conseil Départemental

## CDAF

Commission Départementale d'Aménagement Foncier

## CDC

Communauté De Communes

## CDCFS

Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage

## CDOA

Commission Départementale d'Orientation Agricole

## CDPENAF

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

## CIPAN

Cultures Intermédiaires Pièges À Nitrates

## CL

Chataîgneraie Limousine

## CS

Champagne et Saintonge

## DDT

Direction Départementale des Territoires

## EBHS

European Brown Hare Syndrome (syndrome du lièvre brun européen)

## ESOD

Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts

## FDC

Fédération Départementale des Chasseurs

## FNC

Fédération Nationale des Chasseurs

## FRC

Fédération Régionale des Chasseurs

## GIASC

Groupement d'Intérêt Agro-Sylvo Cynégétique

## GIC

Groupement d'Intérêt Cynégétique

## GIFS

Groupe d'Investigation sur la Faune Sauvage

## ICA

Indice Cynégétique d'Abondance

## ICE

Indice de Changement Écologique

## IN

Indice Nocturne

## LPA

Longueur de Patte Arrière

## JFO

Journée de Formation Obligatoire

## OFB

Office Français de la Biodiversité

## PM

Périgord et Montmorélien

## SDGC

Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

## SUC

Sous Unités Cynégétiques

## TG

Terres de Groies

## TR

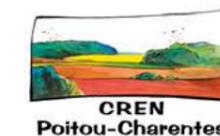
Terres Rouges

## UC

Unité Cynégétique

## VHD

Viral Haemorrhagic Disease (maladie hémorragique virale du lapin)



## Siège social et annexe

1, rue des Chasseurs 16400 Puymoyen  
05 45 61 50 71 · [contact@fdc16.com](mailto:contact@fdc16.com)



Plan d'accès



## Centre de formation

Landes de la Croix Dauphin 16320 Rougnac



Plan d'accès

